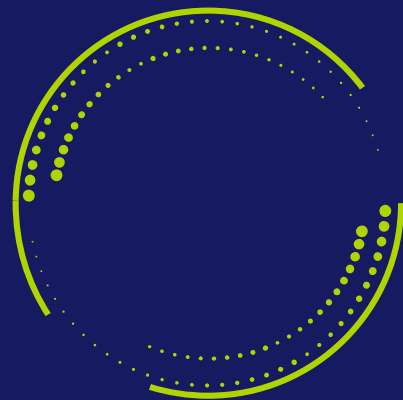




**pour notre  
environnement**



**pour nos  
collaborateurs**

# AGIR

avec l'ensemble de nos parties prenantes



**par nos  
investissements  
financiers et nos achats**







**comme mécène**

La responsabilité sociale et environnementale est aujourd'hui un pendant indissociable des missions de la Banque de France : en tant qu'institution de la République, elle se doit d'agir pour une économie plus juste, plus résiliente et plus durable ; c'est également le cas en tant qu'entreprise. Depuis de nombreuses années, la Banque de France inscrit la RSE au cœur de ses pratiques en réduisant son empreinte environnementale, en maîtrisant ses risques et en renforçant son impact positif sur son écosystème. Les résultats obtenus jusqu'ici témoignent du respect des engagements pris et de la capacité de la Banque de France à transformer ses ambitions en actions concrètes.

En prenant mes fonctions, je m'inscris pleinement dans cette continuité, convaincu que le contexte social et environnemental exige de poursuivre et d'amplifier cette dynamique vertueuse pour notre économie, notre environnement et notre société, avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Emmanuel MOULIN,  
gouverneur de la Banque de France

# NOS OBJECTIFS POUR 2028

AGIR	OBJECTIFS	CIBLES	SPONSORS ET RESPONSABLES D'ACTION
<b>Pour notre environnement</b> 	<b>1. Réduire nos impacts sur le climat</b>	<b>Décarboner nos activités opérationnelles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions découlant de nos activités tertiaires de <b>-40%</b> en 2028 par rapport à 2019</li> <li>• Réduire l'intensité carbone du billet de <b>-25%</b> en 2028 par rapport à 2019</li> <li>• Concernant les émissions découlant de nos achats tertiaires, <b>identifier les fournisseurs significatifs</b> engagés dans une démarche de décarbonation.</li> </ul>	Bertrand Peyret & Camille L'Hermitte
	<b>2. Réduire nos impacts et nos risques liés à la dégradation de la nature</b>	Mettre en œuvre une politique relative à l'usage durable <b>de la ressource en eau</b> d'ici 2028	
<b>Pour nos collaborateurs</b> 	<b>3. Promouvoir la diversité dans nos équipes</b>	Conforter le pourcentage de femmes cadres exerçant des fonctions de direction à au moins <b>40%</b>	Kathie Werquin-Wattebled & Frédérique Texier  Mathias Le Morvan & Denis Lhomme
	<b>4. Garantir l'équité de traitement</b>	Maintenir une proportion supérieure au taux légal de <b>6%</b> de travailleurs en situation de handicap parmi nos collaborateurs	
<b>Comme mécène</b> 	<b>5. Déployer notre politique de mécénat</b>	Consacrer au moins <b>3M€ par an</b> au mécénat	Bertrand Peyret & Erian Le Calvar
	<b>6. Associer nos collaborateurs au mécénat</b>	<b>&gt; 80%</b> du budget mécénat consacré à des actions impliquant nos collaborateurs	
<b>Par nos investissements financiers et nos achats</b> 	<b>7. Mettre en œuvre notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et notre démarche d'analyse extra-financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer notre nouveau <b>SPASER</b> qui couvrira la période 2027-2028</li> <li>• Intégrer des indicateurs de <b>satisfaction utilisateurs</b> et d'<b>impact environnemental</b> dans tous nos projets immobiliers, industriels et informatiques</li> </ul>	Bertrand Peyret & Solange Darbes-Picca  Bertrand Peyret & Michaël Monot
	<b>8. Mettre en œuvre notre politique d'investissement responsable</b>	Pour la caisse de réserve des employés et les fonds propres, <b>maintenir</b> l'ensemble des portefeuilles d'entreprises sur une trajectoire de <b>1,5 °C</b>	

# NOTRE GOUVERNANCE

Notre **politique RSE** vise à répondre à notre responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de nos activités courantes <sup>1</sup>. Elle se distingue de la responsabilité de la Banque de France et de l'ACPR en tant qu'Institutions de la République dans l'exercice de leurs missions.

Cette politique est articulée autour du verbe AGIR et comporte quatre axes, impliquant l'ensemble de nos parties prenantes internes et externes :

- **Pour notre environnement**, en réduisant nos impacts sur le climat et nos impacts et nos risques liés à la dégradation de la nature ;
- **Pour nos collaborateurs**, en promouvant la diversité dans nos équipes et en garantissant l'équité de traitement ;
- **Comme mécène**, en déployant notre politique de mécénat et en y associant nos collaborateurs ;
- **Par nos investissements financiers et nos achats**, en mettant en œuvre notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), notre démarche d'analyse extra-financière et notre stratégie d'investissement responsable.

4

Chacun de ces axes est assorti de cibles. La Banque de France et l'ACPR s'engagent à rendre compte publiquement de la mise en œuvre de cette politique dans leurs publications, notamment dans leurs rapports annuels respectifs et dans leur rapport de durabilité conjoint.

La politique RSE et les axes qui la composent disposent d'une gouvernance dédiée, intégrée à la gouvernance de la Banque de France et de l'ACPR.

## 1/ Un lien indissociable avec le plan stratégique Cap Innovation 2028

Notre politique RSE est très étroitement articulée avec le plan stratégique Cap Innovation 2028 qui comprend une action dite « Climat et nature ». Cette action vise à renforcer notre leadership interne et externe sur les thèmes du climat et de la nature, particulièrement sur les risques liés à l'eau, en les intégrant dans les analyses et les mesures de politiques monétaire, prudentielle et financière mais aussi en renforçant notre exemplarité environnementale.

D'autres actions du plan stratégique contribuent à notre politique RSE, telles que celles relatives à la modernisation de notre outil industriel fiduciaire, d'une part, et de notre cadre de travail, d'autre part.

Par ce socle d'engagements cohérents, la RSE est au cœur des priorités de la Banque de France et de l'ACPR à horizon 2028.

<sup>1</sup> Les enjeux relatifs à l'éthique et la déontologie ne relèvent pas de notre politique RSE. Ils s'apprécient au regard des obligations qui incombent à la Banque de France et à l'ACPR en tant qu'Institutions de la République.

## 2/ Des engagements pilotés par une gouvernance caractérisée par le travail en réseau

La mise en œuvre de la politique RSE de la Banque de France et de l'ACPR fait l'objet d'un suivi par les plus hautes instances de gouvernance :

- Le **Conseil général de la Banque de France** est informé et suit l'état d'avancement des programmes ;
- Elle est discutée en **Comité de direction de la Banque de France** (CODIR), dont une séance est consacrée au moins annuellement à la politique RSE. Un reporting interne permet au CODIR de disposer d'une vue globale de la politique RSE avec pour objectif de s'assurer de sa bonne mise en œuvre et de l'atteinte des cibles fixées, en cohérence avec les impératifs des métiers et du plan stratégique. Le CODIR valide la politique RSE, y compris ses objectifs et cibles quantitatives et les modifications qui pourraient leur être apportées. Chaque année, il passe en revue le bilan de l'année précédente et décide notamment des orientations prioritaires pour l'exercice suivant ;
- Le sponsor et la responsable d'action de cette politique rendent compte au **gouverneur** de la Banque de France trimestriellement.

Une unité dédiée veille à la cohérence d'ensemble des actions menées : la **Mission RSE et Développement durable**. Rattachée au Secrétaire général de la Banque de France et à son adjoint, elle est composée d'une quinzaine de collaborateurs. Elle coordonne les actions mises en œuvre. Elle pilote le reporting RSE de la Banque de France et de l'ACPR. Elle élabore la communication externe sur ce périmètre et interagit avec ses pairs européens et internationaux. Elle fait connaître la politique RSE et veille à son appropriation par chacun grâce à i) des actions de sensibilisation internes ; ii) des échanges bilatéraux avec les unités opérationnelles les plus directement concernées, qu'elle accompagne autant que nécessaire ; et iii) des rencontres mensuelles avec ses correspondants de terrain, au Siège et dans le Réseau (cf. ci-dessous).

Par ailleurs, chaque axe dispose d'une gouvernance dédiée, avec, pour chaque objectif prioritaire, un **sponsor** de haut niveau et un responsable opérationnel chargés d'organiser l'atteinte des cibles fixées :

- L'axe « Agir pour notre environnement » dispose d'un **comité de pilotage**. Son secrétariat est assuré par la Mission RSE et Développement durable, qui propose et pilote la politique de réduction de nos impacts et de nos risques liés à l'environnement. Elle est directement chargée d'élaborer notre bilan d'émissions de gaz à effet de serre et d'évaluer nos impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, sur la base des données fournies par les différents métiers de la Banque de France. La Mission RSE et Développement durable est par ailleurs représentée dans les instances traitant de projets susceptibles d'affecter l'empreinte environnementale. En particulier, elle formalise des avis extra-financiers dans les comités relatifs aux projets immobiliers et industriels et participe à la gouvernance des achats responsables décrite ci-dessous.

- S’agissant de l’axe « Agir pour nos collaborateurs » : la **Responsable Égalité professionnelle Femmes/Hommes, Diversité et Inclusion au sein de la Banque de France**, Kathie Werquin-Wattebled, directrice régionale de la Banque de France en Auvergne Rhône-Alpes, est en charge de la déclinaison de la feuille de route de l’égalité validée chaque année par le gouverneur. Elle s’appuie pour exercer sa mission sur la direction générale des Ressources humaines (DGRH), sur un réseau d’ambassadeurs dans les Régions et au Siège ainsi que sur le réseau d’entreprise Talentu’elles. Des points d’étape sont organisés régulièrement avec la DGRH.
- L’axe « Agir comme mécène » est spécifiquement piloté par un **comité faitier** présidé par le gouverneur. Ce comité se réunit au moins une fois par an pour définir les orientations prioritaires de l’année en cours, pour valider le rapport d’exécution budgétaire de l’année écoulée et le budget de l’année à venir, et pour se prononcer sur les projets de mécénat financier d’un montant supérieur à 12 500 euros. Les décisions relatives aux actions de mécénat d’un montant inférieur et la préparation des séances du comité faitier sont confiées à un **comité de suivi** qui se réunit à fréquence a minima trimestrielle. Les décisions relatives au mécénat de compétences sont confiées, pour leur part, à une commission *ad hoc* qui rapporte et présente un bilan annuel au Comité faitier. La Mission RSE et Développement durable assure le secrétariat des instances de cette action.
- Les deux volets de l’axe « Agir par nos investissements et nos achats » disposent chacun de leur gouvernance propre :

→ Gouvernance de l’investissement responsable

La politique d’investissement responsable de la Banque de France est mise en œuvre par la direction Financière, au sein du Secrétariat général, pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres de la Banque de France et par la direction des Marchés, au sein de la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations, pour les autres portefeuilles pour compte propre adossés à la base monétaire. Ces portefeuilles sont couverts par la charte d’investissement responsable de la Banque de France.

La politique d’investissement responsable est présentée au moins annuellement au **Conseil général**, et déterminée par les organes décisionnaires de la Banque de France en matière de gestion d’actifs : **comité actif-passif** et **comité stratégique du régime des retraites**. La mise en œuvre opérationnelle de la politique d’investissement responsable est pilotée par un **comité d’investissement**, auquel participe la direction des Risques aux côtés de la direction et de la direction générale chargées de la gestion des portefeuilles en question.

## → Gouvernance des achats responsables

La démarche d'achats responsables s'inscrit dans la gouvernance des achats de la Banque de France. En particulier, un **groupe de stratégie achats** valide la politique générale des achats, procède à sa revue annuelle et suit la performance des achats réalisés au travers d'indicateurs. Il valide les actions menées en matière d'achats responsables. Par ailleurs, un **comité de pilotage** « Achats responsables » est dédié au suivi du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ainsi que du projet de labellisation « relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR).

La démarche d'analyse extra-financière s'inscrit dans la gouvernance des projets d'investissements informatiques, industriels, immobiliers et de sécurité de la Banque de France. Cette gouvernance est pilotée par la direction Financière et s'appuie sur des **instances hébergées au sein des directions générales concernées**, ainsi qu'au niveau de la Banque de France dans son ensemble, dont les **Comités d'Engagement et de Suivi (CES) du Système d'Information, Industriel et Immobilier**. Dans le cadre de cette démarche d'analyse extra-financière, la direction Financière assure le suivi des indicateurs de performance extra-financière relatifs notamment à la satisfaction des utilisateurs et à l'impact environnemental des projets. Lors des phases décisionnelles de conception, à savoir les phases d'opportunité et de cadrage, l'unité chargée du numérique durable rend des avis éco-conception sur les projets informatiques et la Mission RSE et développement durable rend des avis RSE sur les projets industriels et immobiliers et de sécurité lorsque ces derniers comportent une composante immobilière.

L'ensemble de ces activités suppose un travail en réseau. À cet égard, **une équipe de correspondants**, animée par la Mission RSE et Développement durable, décline au niveau local la politique RSE et procède à des remontées de terrain. Un correspondant est désigné au sein de chacune des treize régions où est implantée la Banque de France ainsi qu'au sein de chacune des directions générales. À travers des actions de terrain fédératrices, ces correspondants accompagnent l'ensemble des collaborateurs et facilitent la mise en œuvre des objectifs sur les sites de la Banque de France et de l'ACPR.

Enfin, notre politique RSE encourage activement **les initiatives collaboratives** en lien avec ses objectifs prioritaires. En particulier, la Mission RSE et Développement durable et son réseau de correspondants accompagnent les collaborateurs dans la mise en œuvre de propositions durables. Par ailleurs, ces collaborateurs sont régulièrement sollicités pour proposer et/ou pour sélectionner de nouvelles actions de la Banque de France relevant de la politique RSE, notamment dans le cadre du mécénat et de projets pilotes en faveur du développement durable. Les initiatives collaboratives permettent de renforcer la politique RSE en proposant des solutions innovantes, sur le fond comme dans leur format.